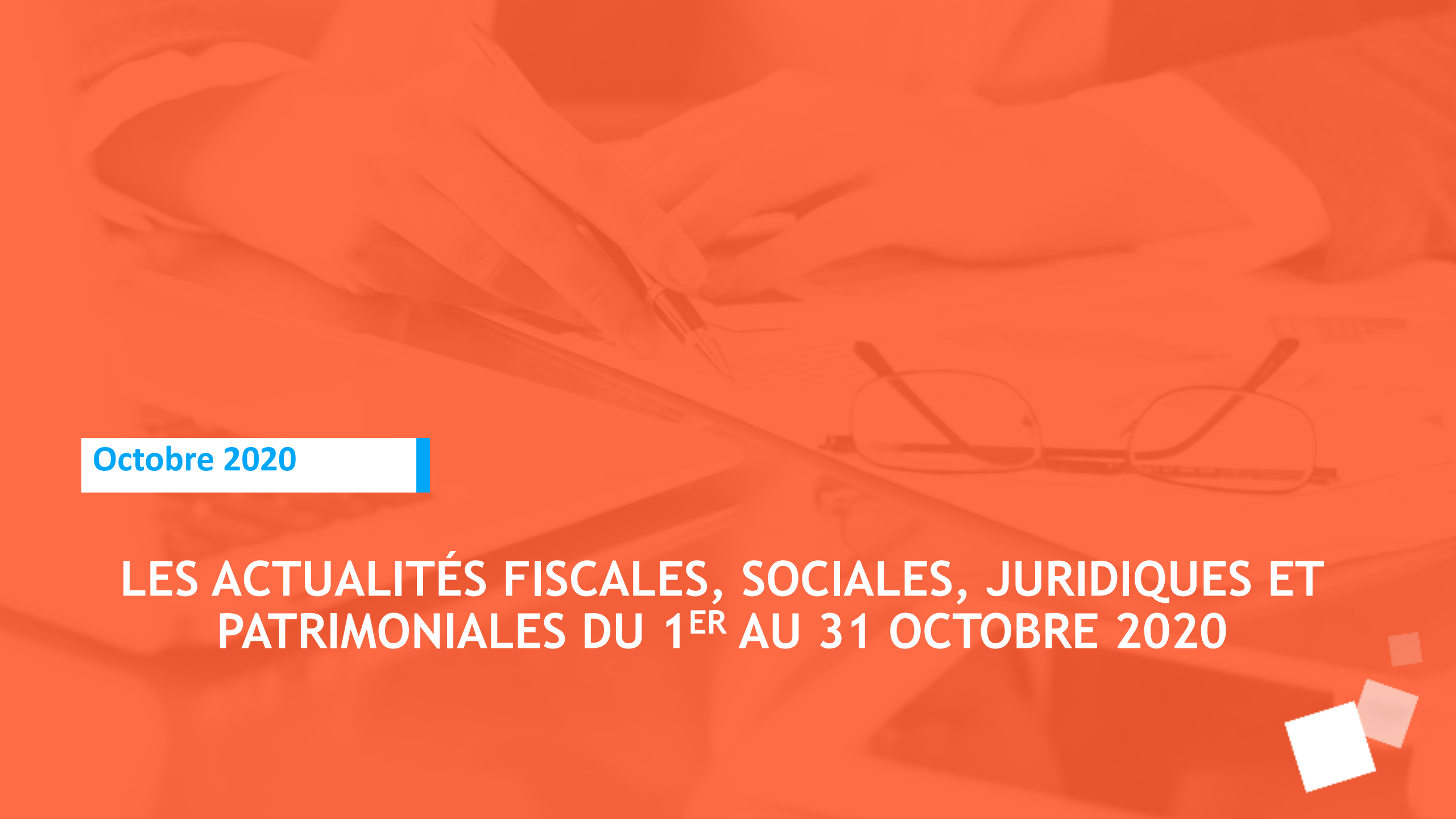


LOGO CABINET



Octobre 2020

LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2020





Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Une question

- Afin de favoriser les transmissions familiales d'entreprises, la Loi a autorisé, pour les exercices clos depuis le 30 décembre 2017, l'application de cet avantage fiscal aux reprises d'entreprises dans le cadre familial, sous réserve que cette reprise intervienne dans le cadre d'une 1^{ère} transmission familiale
- Dans ses commentaires l'administration prévoit que cette tolérance ne s'applique non pas aux exercices clos depuis le 30 décembre 2017, mais aux opérations de reprise ou de restructuration réalisées à compter du 30 décembre 2017
- Cette restriction est-elle légale ?

La réponse

- Cette restriction est illégale selon le juge, qui demande à l'administration fiscale de corriger ses commentaires afin de les rendre conformes au texte de la Loi



Un cas vécu

- Une société, faisant l'objet d'un contrôle fiscal, reçoit la visite d'un vérificateur. A cette occasion, ce dernier repart avec une lettre échangée entre la société et son expert-comptable. Ce que la société conteste, l'administration fiscale n'ayant pas le droit, selon elle, de saisir ce courrier
- La société a-t-elle raison ?